

- CLEON
- DOUAI
- GRAND - COURONNE
- LE MANS
- SANDOUVILLE

BAREME	Identification: B.P.J.E.S.1
	Codification : -----
	No d'ordre : 244

<u>DATE D'EFFET :</u>	01 avril 2014
------------------------------	------------------------------

BAREME DES PRIMES JOURNALIERES D'EQUIPE ET DE SAMEDI

COEFFICIENT	PRIME JOURNALIERE D'EQUIPE (matin - soir)	PRIME GLOBALE EQUIPE DE NUIT	PRIME DE NUIT PARTIELLE
jusqu'à 205		9,03 €	4,34 €
----- de 210 à 260	4,12 €	10,74 €	4,75 €
----- de 270 à 305		11,88 €	5,74 €
----- > à 305		13,16 €	6,18 €

PRIME DE SAMEDI

TRAVAIL EN JOUR SUPPLEMENTAIRE PAR DEROGATION

. matin (partiel)	:	5,48 €
. après - midi (partiel)	ou Equipe du matin	: 9,12 €
. journée complète en Normale	ou Equipe du soir	: 10,90 €

TRAVAIL DANS LE CADRE DE L'HORAIRE PROGRAMME

: 10,90 €

Indemnité de panier de nuit : Valeur indiquée par les C.C.L. avec un minimum de 6,53 €